

GAZETTE DES CAMPAGNES

JOURNAL DU CULTIVATEUR ET DU COLON PARAISSANT TOUS LES JEUDIS

Rédacteur-Propriétaire :

FIRMIN H. PROULX.

L'abonnement peut dater du 1er de chaque mois, ou commencer avec le 1er numéro de l'année. On ne s'abonne pas moins que pour un an. L'avis de discontinuation doit être donné par écrit, au Bureau du soussigné, UN MOIS avant l'expiration de l'année d'abonnement, et les arrérages alors devront avoir été payés ; si non, l'abonnement sera censé continuer, malgré même le refus de la Gazette au Bureau de Poste. Tout ce qui concerne la rédaction et l'administration de ce journal doit être adressé à FIRMIN H. PROULX, Rédacteur-Propriétaire.



ANNONCES :

Première insertion 10 centins par ligne
Deuxième insertion, etc. 3 centins par ligne

Pour annonces à long terme, conditions libérales.

Ceux qui désirent s'adresser tout particulièrement aux cultivateurs pour la vente de terres, instruments d'agriculture, etc., etc., trouveront avantageux d'annoncer dans ce journal.

MM J. B. Rolland & Fils, libraires à Montréal
M. J. A. Langlais, libraire à St. Roch de Québec ont bien voulu se charger de l'agence de la "Gazette des Campagnes."

ABONNEMENT :
\$1 PAR AN

Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première
Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité.

ABONNEMENT :
\$1 PAR AN

SOMMAIRE

Revue de la Semaine : Nouveaux détails sur la mort du prince Impérial Louis-Napoléon ; lettre de ce jeune prince au curé de Chislehurst ; on se propose d'élever en Angleterre un monument à la mémoire du Prince Louis-Napoléon ; les jeunes canadiens-français de Québec doivent envoyer à l'impératrice Eugénie une marque de condoléance à l'occasion de la mort de son fils.—La loi touchant l'enseignement public en France a été votée à la Chambre des députés par 350 voix contre 150 ; le Sénat a rejeté l'article VII concernant l'enseignement donné par les congrégations religieuses.—La construction du chemin de fer au lac St. Jean doit se faire avec la plus grande activité ; résolutions proposées à ce sujet par l'Hon. Premier ministre M. Joly.—Mouvement industriel à Sherbrooke.—Emprunt de l'Hon. M. Tilly en Angleterre.—Bills sous considération à l'Assemblée Législative de Québec.—Deux jeunes élèves de l'école d'agriculture de Ste. Anne, MM. Normand, doivent bientôt commencer le défrichement de lots considérables de terre ; M. Eugène Dubeau, aussi élève de cette même école doit faire l'acquisition d'une magnifique propriété et l'exploiter pour son propre compte.

Causerie Agricole : Défrichement des terrains marécageux (Suite) : Ce qu'on entend par *écobuays* ; manière d'exécuter ce travail.—Culture des terrains tourbeux : différents moyens d'utiliser la tourbe.

Sujets divers : Apiculture (Suite) : Du convain.—La fenaison ; importance de l'emploi des faucheuses ; le fanage des foin. Pronostics du temps.—La femme, providence de la famille (Jean Darhe).

Choses, et autres : Chrysoïde de la pomme de terre, dans différentes parties de la Province de Québec.—Danger de l'emploi du vert de Paris ; on ne doit s'en servir qu'avec la plus grande précaution.—Soins à accorder au tabac.—Tabac saisi par vente illicite.—Commerce de l'écorce de pruche.—Dommages causés aux moissons à Halifax.—Exportation du blé aux Etats-Unis.—Cherté de la main-d'œuvre à Minnesota ; abondante récolte de blé dans cet endroit.

Recettes : Moyen de guérir un cheval couronné.—Les rhumatismes guéris par l'usage du coléri.—Moyen de rendre le miel propre à remplacer le sucre.

REVUE DE LA SEMAINE

L'émotion causée par la mort tragique du fils de Napoléon III est toujours fort vive, en France et en Angleterre ; et tous les détails que nous fournissent les journaux européens sur ce prince infortuné, sur sa vie, ses idées, ses mœurs et son caractère ne peuvent qu'ajouter aux regrets qu'inspire sa mort, et aux sentiments de sympathie pour sa personne. Il était profondément chrétien et prenait au sérieux les responsabilités redoutables attachées au rôle que lui réservait sa naissance.

Les extraits de ses correspondances, publiés par les journaux, font le plus grand honneur à sa mémoire. Son testament est écrit avec une touchante simplicité. Le prince y déclare qu'il meurt en bon chrétien (comme il avait vécu du reste). Il prie sa mère de défendre la mémoire de son grand oncle et de ne pas laisser périr l'idée napoléonienne. Il dit que si la mort le surprenait, il pourrait appartenir au fils aîné du Prince Napoléon de continuer la tradition napoléonienne. Il remercie la reine d'Angleterre de l'hospitalité qu'il a reçue avec sa mère sur le sol anglais. Il constitue sa mère son héritière, à la charge de nombreux legs à ses amis et anciens serviteurs.

L'infortunée mère, en feuilletant le livre de messe de son fils, y a lu une prière écrite de sa main qui finit ainsi : " Seigneur, si je dois mourir, que ce soit pour sauver la vie d'un des miens. Si je dois vivre, que ce soit parmi les plus dignes. " Testament bien digne du filleul de Pie IX.

En Angleterre, les témoignages de regrets rendus à la mémoire du prince, prennent les proportions d'une manifestation nationale. En France les honnêtes gens ont manifesté les mêmes sentiments. Seuls, les Zouaves de la presse radicale ont eu le cynisme de danser sur ce noble cadavre et de lui prodiguer d'ignobles outrages. Voilà le parti qui est en voie de devenir le maître du peuple français.

Voici un mot adressé par le prince impérial au curé de Chislehurst, peu de jours avant son départ